

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**GRANDE RAVINE CRIAIS ( ? )**

Département de LA REUNION (974) / Commune de SAINT-PHILIPPE (97442)

**Texte juridique de référence :** Arrêté n°615/IM du 1er juillet 1955 fixant la limite de salure des eaux dans l'embouchure des rivières, ravines, canaux et étangs de La Réunion

Limite	Observations
<i>Limite proposée par la DM 974</i>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Reproduction identique de la donnée SIG transmise par la DM 974. Cours d'eau indiqué comme « sans nom » par la DM 974. Surement du fait de la forte modification du site suite à la coulée de lave de 2007. D'après le Scan Littoral, la limite correspondrait à la Grande Ravine Criais. A vérifier avec DM.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

